

# Demander un acte d'état civil

## Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France)

Permet de demander à la commune du lieu de naissance un **acte de naissance** d'une personne de **nationalité française** née en France métropolitaine ou dans l'un des départements ou territoires d'outre-mer.

Mais **attention**, certaines communes ne proposent pas ce téléservice. Dans ce cas, vous pouvez faire votre demande par courrier ou en vous rendant sur place.

3 documents différents peuvent être délivrés :

- Soit une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de l'acte de naissance)
- Soit un **extrait avec** filiation
- Soit un **extrait sans filiation**.

Vous devez vous connecter avec FranceConnect.

La démarche est **gratuite**.

Le document est ensuite transmis par courrier en **quelques jours**.

Le délai peut varier en fonction du traitement de la demande par les services de la mairie et du temps d'acheminement du courrier.

[Faire la démarche en ligne](#)